



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

## // EN BREF

# Femmes dans l'agriculture : le ministère lance une consultation citoyenne

Le ministère de l'Agriculture lance une consultation citoyenne sur la place des femmes dans l'agriculture, a-t-il annoncé dans une communication le 4 juillet. La consultation, disponible sur la plateforme de participation de l'État, Agora, est en ligne jusqu'au 31 août<sup>(1)</sup>. Cinq thématiques ont été retenues : la formation, l'installation et la transmission, la santé et les conditions de travail, l'engagement, le statut et la retraite. « *Les femmes ont plus que jamais un rôle essentiel à jouer dans le renouvellement des générations agricoles. C'est pourquoi il est crucial d'identifier, un à un, les obstacles qu'elles peuvent rencontrer pour devenir agricultrices et tout au long de leur carrière* », explique Annie Genevard citée dans le communiqué. La Rue de Varennes rappelle que les femmes représentent près d'un tiers des actifs agricoles - un chiffre qui stagne depuis vingt ans. Elles doivent cependant surmonter de nombreux freins à l'exercice de leur métier : difficultés d'accès aux prêts et au foncier, revenus ou pensions de retraite plus basses que celles des hommes, manque de reconnaissance. Les réponses permettront de nourrir le plan d'action national qui sera présenté à l'automne 2025. La Mutualité sociale agricole (MSA) a salué le 8 juillet dans un communiqué, l'initiative du ministère de l'Agriculture. Pour son président, Jean-François Fruterro, cette consultation « *fait écho au travail de sensibilisation auprès des pouvoirs publics menés par la MSA depuis plus d'un an à travers les 15 propositions de son Livre blanc* »<sup>(2)</sup>.

- (1) [www.agora.gouv.fr/consultations/place-des-femmes-en-agriculture](http://www.agora.gouv.fr/consultations/place-des-femmes-en-agriculture)  
(2) [www.msa.fr/lfp/livre-blanc-femmes-en-agriculture](http://www.msa.fr/lfp/livre-blanc-femmes-en-agriculture)

# Élevage : les chambres demandent une loi sur les « courants parasites »

Dans un communiqué paru le 4 juillet, les chambres d'agriculture demandent qu'un texte législatif soit dédié aux « *courants parasites* », afin d'imposer notamment qu'un « *état des lieux électrique et technico-économique* » soit réalisé préalablement à l'implantation d'aménagements énergétiques. Selon les chambres, les élevages français sont « *potentiellement exposés à des phénomènes électriques en raison de leur proximité croissante avec le réseau de transport d'électricité, ainsi que le développement des parcs éoliens, des installations photovoltaïques et des antennes relais de téléphonie mobile* ». D'après le réseau consulaire, des « *courants parasites, circulant de matière non maîtrisée dans les éléments conducteurs des bâtiments, du sol ou des structures métalliques des exploitations, peuvent accidentellement traverser le corps des animaux d'élevage affectant leur productivité* ». Elles assurent travaillent en « *coordination* » avec le GPSE (experts) et les énergéticiens. Plusieurs éleveurs sont en litige avec des installateurs de lignes électriques, éoliennes ou antennes relais. Dernièrement, un éleveur de l'Orne a perdu en appel contre Enedis, sur foi d'un rapport du GPSE ne constatant aucune anomalie.

Dernier délai pour une  
PARUTION PAPIER LE VENDREDI  
de vos annonces légales : le mardi 17h

ET TOUJOURS PARUTION IMMÉDIATE  
SUR NOTRE SITE INTERNET  
[juragricole.com/les-annonces-legales/](http://juragricole.com/les-annonces-legales/)

Scannez-moi



## ETABLISSEMENTS BERGER

Société par actions simplifiée  
au capital de 120 000 euros  
Siège social : 14 Avenue Camille Prost  
39000 LONS LE SAUNIER  
647.050.095 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 27 juin 2025, l'Associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Antoine CRETIN de ses fonctions de Directeur Général à effet du 30 juin 2025 minuit, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

POUR AVIS  
La Présidente

## EN BONNEILLE

Société par actions simplifiée  
au capital de 55.000 euros  
Siège social : Avenue de Franche Comté  
39260 MOIRANS EN MONTAGNE  
439.231.689 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 27 juin 2025, il résulte que les mandats de la société ETC-AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société EXPERTISE TECHNIQUE COMPTABLE, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de nouveaux Commissaires aux Comptes.

POUR AVIS  
Le Président

Par acte SSP en date du 30 juin 2025, il a été constitué une SELARLU à capital fixe dénommée :

**CARAMELLA Alexandre**  
Objet social : exercice de la profession de médecin  
Siège social : 23 bis Grande Rue 39410 ST AUBIN  
Capital : 100 000 euros  
Gérance : M Alexandre CARAMELLA demeurant 23 bis Grande Rue 39410 ST AUBIN  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER

**SCP AGNES BUSCOZ ET JEAN-LOUIS REVERCHON**  
Notaires associés  
8, avenue de Belfort  
39204 SAINT-CLAUDE CEDEX

## INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

AVIS est donné du CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL intervenu entre Monsieur Jean Marcel DURAF-FOURG, retraité, et Madame Maryse Jeannine Jacqueline MALUGANI, retraitée, demeurant ensemble à COTEAUX DU LIZON (39170), SAINT-LUPICIN, 1 HAUT DE VERSAC, mariés à la mairie de THOIRIA (39130) le 12 octobre 1974 sous le régime de la communauté d'acquets à défaut de contrat de mariage préalable.

Modification opérée : Adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE. L'acte constatant le changement de régime matrimonial a été reçu par Maître Jean-Louis REVERCHON, Notaire à SAINT-CLAUDE, le 24 juin 2025. Oppositions à adresser dans les trois mois de la date de parution du présent avis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par Exploit d'Huissier, auprès de Me REVERCHON, à l'adresse sus-indiquée.

Pour insertion  
Le notaire.

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1378-1 Code de procédure civile  
Suivant testament olographe en date du 20 avril 2017, Madame Bernadette Marie Louise DUMONT-GIRARD, en son vivant retraitée, veuve non remariée de Monsieur Robert Jules CHRETIN-BRISON, demeurant à LONGCHAUMOIS (39400) 1 rue de la Reisse, Cantou des Jardins, née à LONGCHAUMOIS (39400), le 6 juillet 1930, décédée à LONGCHAUMOIS (39400) le 22 avril 2025.

A institué un ou plusieurs légataires universels.  
Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Agnès BUSCOZ, Notaire Associée à SAINT-CLAUDE (39200), 29-31 rue du Pré, référence CRPCEN : 39061, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de LONS-LE-SAUNIER de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis,  
Le notaire

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1378-1 Code de procédure civile  
Suivant testament olographe en date du 29 avril 2010, Madame Andrée Jeanne Isabelle LAVENTURE, en son vivant retraitée, demeurant à LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE (39170) 33 rue du Chalet, née à RIVIERE-DEVANT (39150), le 5 novembre 1928, veuve de Monsieur Alfred Joseph Adrien VINCENT et non remariée, décédée à LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE (39170) le 17 février 2025.

A institué un ou plusieurs légataires universels.

Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Louis REVERCHON, Notaire Associé à SAINT-CLAUDE (39200) 29-31 rue du Pré, référence CRPCEN : 39061, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de LONS-LE-SAUNIER de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis,  
Le notaire

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé  
Dénomination : COVERT GARDEN.  
Forme : Société civile immobilière.  
Siège social : 15 Rue de Vallière, 39000 Lons le Saunier.  
Objet : - l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'ensembles immobiliers bâtis ou non-bâti dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,  
- la mise à disposition à titre gratuit de tout ou partie des immeubles au profit d'un ou plusieurs associés ou gérant(s),  
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.  
Durée de la société : 99 années(s).  
Capital social fixe : 1000 euros  
Cession de parts et agrément : Agrément des associés dans tous les cas.  
Gérant : Monsieur Thomas BARTHELET, demeurant 15 rue de Vallière, 39000 Lons le Saunier  
Gérant : Madame Marie-Alice REBOURS, demeurant 15 Rue de Vallière, 39000 Lons le Saunier  
La société sera immatriculée au RCS de Lons le Saunier.

## RONZEL BOIS

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée  
Au capital de 115 000 euros  
Siège social : 4 rue des Moulins  
39130 MARGNY  
511 338 527 RCS LONS LE SAUNIER

## TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal du 20 juin 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 115 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mr Bruno RONZEL. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Mr Bruno RONZEL demeurant à MARGNY (39130) - 4 rue des Moulins.

Pour avis,  
La gérance.

## VAL O VELO

Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros réduit à 20.000 euros  
Siège social : Rue Nicolas Appert 39800 POLIGNY  
920 105 574 RCS LONS LE SAUNIER

## REDUCTION DE CAPITAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES (Fin du délai des oppositions)

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 avril 2025 et du procès-verbal de la gérance en date du 16 juin 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 20.000 euros, pour être ramené de 40.000 euros à 20.000 euros par rachat et annulation de 20.000 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL : Ancienne mention : "Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000 €)." Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000 €)."

Pour avis,  
La Gérance

## SOLAIRE & LUMIERE

SAS au capital de 1000 euros  
Siège social : 3C - ZA Chamboville Molinges  
39360 CHASSAL-MOLINGES  
SIREN : 984 994 202,  
RCS de Lons-le-Saunier

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er mai 2025, le siège social a été transféré au 3C - ZA Chamboville - Molinges - 39360 CHASSAL-MOLINGES, à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Lons-le-Saunier.

Pour avis,

## SAS MBK AGENCY

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 49, Rue de la République,  
39400 HAUTS DE BIENNE  
953 942 554 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre son objet social à compter de ce jour et en conséquence de modifier l'article intitulé OBJET des statuts dont la rédaction est désormais la manière suivante :  
« Vente au détail et Commerce de gros avec leur pose en sous-traitance de cuisines, salles de bains et éléments accessoires, carrelage, revêtement de sols et murs, matériaux de construction, matériel électrique et de climatisation, menuiserie intérieure/extérieure en bois et PVC, matériel de bricolage et droguerie ; création publicitaire ; création de sites web ; Marketing digital ; e-commerce" ».

POUR AVIS  
Le Président

**SELARL RUEZ & ASSOCIES**  
13, Rue Macédonio Melloni  
39100 DOLE

## ENVOI EN POSSESSION

**En l'absence d'héritiers réservataires Article 1378-1 du Code de procédure civile**  
Par testament olographe, en date du 14 juin 2019, dont le procès-verbal du dépôt du testament a été signé le 3 juillet 2025 Madame Paulette Anne ROUSSEY, en son vivant retraitée, demeurant à CHAUSSIN (39120) 29 route de Dijon. Née à CHAUSSIN (39120), le 19 juillet 1930.  
Veuve de Monsieur Daniel Maxime René BOIVIN et non remariée.  
Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.  
Décédée à CHAUSSIN (39120) (FRANCE), le 28 mai 2025.  
A institué un ou plusieurs légataires universels.  
Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique RUEZ 13 rue Macédonio Melloni 39100 DOLE.

Pour avis.

Lisez et faites lire  
**Le Jura Agricole et Rural :**  
[www.juragricole.com](http://www.juragricole.com)



**le Jura**  
AGRICOLE ET RURAL

Le Jura Agricole et Rural, hebdomadaire d'informations générales et rurales  
Éditeur : SCS JAR au capital de 160 000 € - Maison des Agriculteurs  
455 rue du Colonel-de-Casteljau - BP 420 - 39006 LONS-LE-SAUNIER Cedex  
Tél. 03 84 43 03 99 - Fax 03 84 24 49 92. E-mail : [annoncelegale@juragricole.com](mailto:annoncelegale@juragricole.com).  
Site internet : <http://www.juragricole.com>. Création : 01-07-1997 - Durée : 99 ans.  
Commanditaire : Association Le Jura Agricole et Rural. Commandité : SARL SOGEJAR  
Gérant : SARL SOGEJAR représentée par Jean-Marie Hervé  
Directeur de la publication, responsable de la rédaction : Étienne Rougeaux  
Rédacteurs : Sébastien CLOSA, Isabelle RENAULT - CPPAP : 0928 T 85620



Tirage OJD 2023 : 2 202 ex. Dépôt légal à parution. ISSN : 0222-979X  
Publicité nationale : Réussir - 4/14 rue Ferrus - CS41442 - 75683 Paris Cedex 14.  
Tél. : 01 49 84 94 22  
Publicité régionale et locale : ARB Publicité - Agrabole - 23 rue Jean-Baldassini - 69364 Lyon Cedex 07 - Contact : Isabelle PELOUX 06 70 44 06 70.  
Abonnement un an : 110 €  
Impression : Imprimerie de l'Avesnois - 1 rue Pierre Charpy - 59440 Avesnes sur Helpe  
Journal agréé pour l'insertion des annonces légales et judiciaires  
Pour le département du Jura.

**ACPM**  
2023



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Professionnel du droit ou particulier

Gagnez du temps

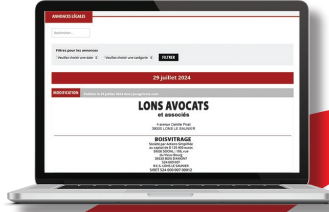
pour publier vos annonces judiciaires et légales

leJura  
AGRICOLE ET RURAL

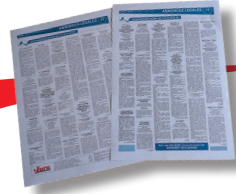
Sans  
intermédiaires  
Dans toute  
la France !

Publiez vos annonces en toute autonomie  
24h24 - 7j/7

Nous relisons  
votre annonce  
avant publication



OU



Scannez ce QRCode pour en savoir plus



## SCI PHACO

Société Civile Immobilière  
Au capital de 200 000 euros  
Siège social : 6 place Bichat  
39000 LONS LE SAUNIER  
489 230 292 RCS LONS LE SAUNIER

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

A la suite de la décision extraordinaire en date du 31 décembre 2024, a été décidée la dissolution anticipée de la société SCI PHACO – 6 place Bichat – 39000 LONS-LE-SAUNIER  
Gilles MORICONI demeurant 6 place Bichat – 39000 LONS-LE-SAUNIER est nommé liquidateur.  
Le siège de la liquidation est 6 place Bichat – 39000 LONS-LE-SAUNIER.  
C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.

Pour avis et mention,  
Gilles MORICONI  
Liquidateur

## OPTIC ANVERS

SAS au capital de 8 000 €  
Siège social : 42 Boulevard d'Anvers  
67000 STRASBOURG  
Transféré à 11 Rue des Chauchaux  
39100 FOUCHERANS  
443 453 105 RCS STRASBOURG

L'Associée Unique a décidé en date du 28/02/2025 de transférer le siège social à compter du même jour, modifiant comme suit la mention soumise à publicité :  
**DENOMINATION SOCIALE** : OPTIC ANVERS  
**FORME SOCIALE** : Société par actions simplifiée  
**CAPITAL** : 8 000 €  
**SIÈGE SOCIAL** : Ancienne mention : 42 Boulevard d'Anvers – 67000 STRASBOURG  
Nouvelle mention : 11 Rue des Chauchaux – 39100 FOUCHERANS  
**OBJET** : Achat, transformation et vente de lunettes, verres et tout autre produit régi par la profession d'opticien lunettier ainsi que la vente de prothèses auditives et accessoires auditifs  
**PRÉSIDENTE** : MAT FINANCES, Société par actions simplifiée au capital de 160 000 €, Siège : 11 Rue des Chauchaux, RCS LONS-LE-SAUNIER 788 806 149.

Pour avis,  
La Présidente

## INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique RUEZ, Notaire Associé membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'SELARL RUEZ & Associés, notaires', titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura), 13, rue Macédonio Melloni, CRPCEN 39032, le 4 juillet 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :  
Monsieur Yves Louis Ferdinand CORNU, retraité, et Madame Françoise Louise Pauline BADELIER, retraitée, demeurant ensemble à LONGWY-SUR-LEDOUBS (39120) 27 rue des Ecoles.  
Monsieur est né à CHATEAURoux (36000) le 16 novembre 1947.  
Madame est née à VILLIERS-AUX-CORNEILLES (51260) le 21 mars 1950.  
Mariés à la mairie de VILLIERS-AUX-CORNEILLES (51260) le 13 novembre 1971 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean BARRE, notaire à VILLENAUXE-LA-GRANDE (10370), le 12 novembre 1971. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.  
Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.  
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.

## PNOPTIQUE

SAS au capital de 20 000 €  
Siège social : Galerie Marchande  
17 Rue de l'Amitié  
25000 BESANCON  
Transféré à 11 Rue des Chauchaux  
39100 FOUCHERANS  
798 408 688 RCS BESANCON

L'Associée Unique a décidé en date du 28/02/2025 de transférer le siège social à compter du même jour, modifiant comme suit les mentions soumises à publicité :  
**DENOMINATION SOCIALE** : PNOPTIQUE  
**FORME SOCIALE** : Société par actions simplifiée  
**OBJET** : Optique lunetterie, lentilles cornéennes, instruments d'optique et tous accessoires, appareils de surdité et audiprothèse.  
**CAPITAL** : 20 000 €  
**SIÈGE SOCIAL** : Ancienne mention : Galerie Marchande – 17 Rue de l'Amitié – 25000 BESANCON  
Nouvelle mention : 11 Rue des Chauchaux – 39100 FOUCHERANS  
**PRÉSIDENTE** : OD INVEST, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, Siège : 11 Rue des Chauchaux – FOUCHERANS (39100), RCS LONS-LE-SAUNIER 913 348 181.

Pour avis,  
La Présidente

## CHANGEMENT DE GERANT

Dénomination : SCI DE L'EPI.  
Forme : SCI.  
Capital social : 7622,45 euros.  
Siège social : Chemin du Paradis, 39570 VILLENEUVE-SOUS-PYMONT.  
316917079 RCS de Lons le Saunier.  
Aux termes de l'AGE en date du 24 juin 2025, à compter du 24 juin 2025, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :  
- Madame Marie-Pierre REVELUT, demeurant 240 chemin du Paradis, 39570 VILLENEUVE-SOUS-PYMONT en remplacement de Monsieur Georges REVELUT  
- Madame Isabelle REVELUT, demeurant 245 rue du Docteur Jean Michel, 39000 LONS-LE-SAUNIER en remplacement de Monsieur Georges REVELUT  
Mention sera portée au RCS de Lons le Saunier.

## MAT INVEST

SCI au capital de 10 000 €  
Siège social : 11 Rue des Grand Vignes  
39290 RAINANS  
Transféré à 11 Rue des Chauchaux  
39100 FOUCHERANS  
893 672 105 RCS-LONS-LE-SAUNIER

L'AGM du 28/02/2025 a décidé de transférer le siège social à compter du même jour, modifiant comme suit la mention soumise à publicité :  
**SIÈGE SOCIAL**  
Ancienne mention : 11 Rue des Grand Vignes - 39290 RAINANS  
Nouvelle mention : 11 Rue des Chauchaux – 39100 FOUCHERANS

Pour avis,  
La gérance

## AUTO SERVICE

SARL au capital de 7 622,45 €  
Siège social : Zone Industrielle  
39360 VAUX LES ST CLAUDE  
399 045 509 RCS LONS-LE-SAUNIER

### PROROGATION DE DUREE

Aux termes de l'assemblée générale du 30/11/2024, il a été décidé de proroger la durée de la société de 30 années, soit jusqu'au 30/11/2054.  
Mention en sera faite au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Franck ARMAND, Notaire Associé à ARBOIS (39600), 2 rue de l'Industrie, le 25 juin 2025 a été constitué le groupement foncier agricole suivant :  
Dénomination : Groupement Foncier Agricole "DES NOYERS BLANCS".  
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.  
Siège : TAVAUx (39500) 11 rue des Chastignets.  
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.  
Capital social : 13 900 € divisé en 1 390 parts de 10 €  
Apports en nature : 13 900 € constituant une parcelle sur la cne de MERCEY LE GRAND (25)  
Gérants : M. Daniel VUILLEMENOT, dmt TAVAUx (39500), 11 rue des Chastignets. M. Guy VUILLEMENOT, dmt à RANCHOT (39700), 4 rue du Champs de la Vigne. Pour une durée illimitée.  
Clause d'agrément : toutes les cessions et transmissions de parts sont soumises à agrément préalable.  
Immatriculation : RCS DE LONS LE SAUNIER (Jura).

Pour avis  
Le notaire.

## SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DÉNOMMÉE JAMAMA 2

3A Route du Deschaux  
39120 CHAUSSIN  
Capital social : 5400 €  
Siren : 788 712 883  
RCS Lons-Le-Saunier

Suite au décès de Monsieur Jacquy Henri André MICHAUD, co-gérant de la société JAMAMA 2, survenu à BESANCON (25000) le 22 mars 2016 et aux termes d'un acte de partage reçu par Maître Chantal BONIN, notaire à MONT-SOUS-VAUDREY (39380) 10 Bis rue Jules Grévy, le 16 avril 2025, la gérance est poursuivie par Monsieur Jonathan MICHEL-MICHAUD, co-gérant.  
Mention en sera faite au RCS de LONS-LE-SAUNIER

Pour avis  
Maître Chantal BONIN, Notaire

SELARL BARDET LHOMME  
Société d'avocats inscrite  
au barreau du Jura

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 30 juin 2025 a été constituée pour une durée de 99 ans la Société par Actions Simplifiée dénommée LES GRANDS PAS, au capital de 10 000 €, ayant pour objet la production et commercialisation de vin, le conseil en viticulture et œnologie, œnotourisme et événementiel autour de la vigne et du vin. Le siège social est fixé 32, Route du Revermont 39230 SAINT-LOTHAIN. Le Président, Monsieur Romain LAWSON, demeure 32, Route du Revermont 39230 SAINT-LOTHAIN, et la Directrice Générale, Madame Ariane STERN, demeure 32, Route du Revermont 39230 SAINT-LOTHAIN. La société sera immatriculée au R.C.S. de LONS LE SAUNIER. Tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Pour avis,  
Le Président.

## // EN BREF

## Assemblée nationale / La loi Entraves est définitivement adoptée

La proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, dite loi Duplomb, était en débat à l'Assemblée nationale le mardi 8 juillet, et soumise aux votes des parlementaires. Après son adoption par le Sénat, le 2 juillet dernier à une large majorité (232 voix pour et 102 contre), elle vient d'être adoptée définitivement à l'Assemblée nationale à la majorité absolue par 316 voix pour et 223 contre (564 votants, 539 exprimés).

Pour rappel, cette proposition de loi, portée par les sénateurs Laurent Duplomb (LR) et Franck Menonville (UDI, centre), va permettre, selon le syndicalisme majoritaire, « de revenir sur des surtranspositions en matière de protection des cultures ; d'ouvrir la voie à une simplification des procédures pour les éleveurs ; d'encourager le développement de l'assurance ; de permettre un meilleur accès à l'eau dans le contexte de changement climatique ; et de tendre à apaiser les relations entre les agriculteurs et l'Office français de la biodiversité (OFB) ».



## FCO 1 et 8 : la vaccination est lancée

Le ministère de l'Agriculture a annoncé le 4 juillet dans un communiqué, le lancement de la campagne de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine de sérotype 1 et 8. Comme elle l'avait fait pour la maladie hémorragique épzootique en septembre 2024, le ministère entend créer un « cordon sanitaire » pour prévenir l'introduction en France de la FCO-1 depuis l'Espagne. C'est pourquoi les départements des Pyrénées-Atlantiques, Landes, Gers, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Aude et Pyrénées-Orientales sont les premiers concernés, aussi bien pour les bovins que pour les ovins. « La livraison des doses s'effectuera en deux temps, une première moitié mi-juillet et l'autre moitié mi-août. », précise le communiqué du ministère. Concernant le FCO-8, la vaccination volontaire est destinée à l'ensemble des ovins en France métropolitaine. Cinq régions Bretagne, Normandie, Hauts-de-France, Île-de-France, Grand-Est, et 17 départements supplémentaires sont déjà concernés. « La livraison des vaccins sera ouverte progressivement sur le territoire », souligne le ministère. Au total, près de 9 millions de doses seront fournies Elles permettront de vacciner un million d'ovins et 700 000 bovins contre la FCO 1 et 7 millions d'ovins contre la FCO 8. Cette vaccination d'un coût de 22 millions d'euros est prise en charge par l'État.